

L'OMBUDSMAN BURUNDAIS, UNE HONTE POUR TOUT UN PEUPLE.

ALLONS-NOUS LEGUER AUX JEUNES BURUNDAIS LE MENSONGE, LA TRICHERIE ET LA MEDIOCRITÉ?

L'élection de Monsieur Mohammed Rukara et sa prise de fonction de l'OMBUDSMAN burundais ont fait couler beaucoup d'encre dans ce petit pays de Mwezi Gisabo ravagé par une crise politique après les élections truquées de 2010.

Le choix de Monsieur Mohammed Rukara par les députés burundais du CNDD-FDD et de son allié FRODEBU-Nyakuri du médecin Minani prouve à suffisance que la chambre des représentants n'est qu'une caisse de résonance de quelques généraux qui contrôlent le centre de gravité du pouvoir de Bujumbura.

Beaucoup d'écrivains ont dénoncé ce choix et les raisons évoquées sont surtout son engagement au CNDD-FDD en tant que Vice président des sages du parti, secondant le Président Nkurunziza Pierre et par conséquent, Rukara ne sera pas neutre dans ses prises de position.

Ce qui est grave à mes yeux, ce sont les mensonges de Mohammed Rukara repris dans son Curriculum Vitae. Il a bien signé son CV contenant non seulement des erreurs graves mais surtout des mensonges qui, en principe sont punissables par loi et par conséquent auraient dû le disqualifier. Les élus du peuple, en cautionnant cette tricherie ont commis aussi l'irréparable et l'inacceptable. Ils ont eux aussi failli à leur mission de défendre l'image du pays et du peuple burundais.

En effet, un CV est un outil qui permet de présélectionner les candidats qui remplissent toutes les conditions requises pour un poste en jeu. Certainement, que les parlementaires ont bien reçu les CV de tous les candidats à ce poste d'OMBUDSMAN. Logiquement, toutes les informations fournies par les différents candidats sont vérifiées à la loupe si elles sont vraies ou pas.

Le CV brouillon de Monsieur Mohammed Rukara suffisait pour le disqualifier, à moins que les parlementaires ont opté de choisir le plus médiocre, le menteur et le tricheur. Si non, à quoi servent les CV des candidats ?

Décortiquons le CV de Monsieur Mohammed Rukara pour bien comprendre la gravité de la situation. Il prétend avoir effectué des « **ETUDES POSTE-HAUTES ETUDES** » d'une durée de deux ans, « **3è cycle** » en « **Communication** ». Nous espérons qu'un jour, il précisera bien aux burundais ce qu'il entend par « **ETUDES POSTE-HAUTES ETUDES** ». Le diplômé de « **3è cycle** » en « **Communication** », Monsieur Rukara affirme l'avoir obtenu à l'« **Université de la Paix des nations Unies à COSTARICA** ». Comment peut-on être diplômé d'une université et ne pas être capable d'écrire correctement le nom de l'université et du pays. Nous informons Monsieur Rukara Mohamed que l'Université pour la Paix affiliée aux Nations Unies (UPEACE) se trouve au Costa Rica et qu'elle a un site web qui reprend la liste de tous les lauréats diplômés de cette prestigieuse institution. Monsieur Rukara Mohammed n'est pas de ceux-là ! Il est important de souligner qu'il y a des burundais qui sont repris sur cette liste.

Le Dr Mohammed Rukara prétend avoir étudié la « **Sociologie** » à l'« **Université KING-ABDUL-AZIZ** » en Arabie Saoudite. La King Abdulaziz (en un seul mot !) University existe bel est bien, il nous est impossible d'affirmer ou d'infirmer si Monsieur Rukara a fréquenté cette institution universitaire.

Ce qui est marrant, le Dr Mohammed Rukara a effectué ses « **ETUDES SECONDAIRES** », « **De 1973 à 1972** ». Ne cherchez pas à comprendre, même les Dr en sciences mathématiques ne pigeront pas. Nos élus du peuple et Monsieur Rukara Mohammed sont les seuls à comprendre comment on peut effectuer des études secondaires « **De 1973 à 1972** ». De toutes les façons, en Arabie Saoudite on ne compte pas les années scolaires de cette façon puisque notre Dr en communication a effectué le « **NIVEAU UNIVERSITAIRE** » en Arabie Saoudite « **De 1979 à 1984** ».

Un lecteur attentif aura remarqué la nomenclature « **ETUDES POSTE-HAUTES ETUDES** », « **NIVEAU UNIVERSITAIRE** », « **ETUDES SECONDAIRES** », « **ETUDES PRIMAIRES** ».

Au niveau des « **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES** » de l'OMBUDSMAN burundais, on notera qu'il a occupé la fonction de « Initiateur » des écoles paramédicales, des centres de santé et d'une école technique ! Il a aussi été élu « **député** », nommé en 2007 « **conseiller spécial du Président de la République du Burundi** ». Nous lui défions de rendre public le décret présidentiel qui l'a nommé à ce poste ! Un mensonge de plus. Il fut également de 1988-1993 « Professeur » à l'école de journalisme qui a fermé ses portes bien avant 1993 ! Et de 1987-1993, il fut « Professeur » à l'Université du Burundi, « **Faculté des lettres** ».

Je reconnais que la langue de Voltaire n'est ni la mienne, ni celle de Monsieur Mohammed Rukara. Présenter un tel CV qui contient des erreurs d'une telle gravité et surtout des mensonges, c'est vraiment avoir du culot. Pourquoi, diable, n'a-t-il pas demandé aux professionnels de corriger les erreurs grammaticales et d'inattention qui sont reprises dans son CV ? Que pensent les enfants qui lisent de telles erreurs qui émanent d'un parlementaire, d'un conseiller spécial du Président de la République, d'un Vice Président du conseil des sages d'un parti politique au pouvoir, d'un Professeur d'université dans une faculté des lettres et ayant un titre académique de troisième cycle (en communication) ?

La médiocrité, le mensonge et la tricherie cautionnés aujourd'hui par des représentants du peuple burundais est un mauvais antécédent qui coutera cher à la Nation burundaise. Avons-nous décidé de léguer à nos enfants la médiocrité et le mensonge ?

L'élection de Monsieur Mohammed Rukara en tant qu'OMBUDSMAN burundais est une honte pour tout un peuple. Mentir dans son CV est un acte qu'il a posé en âme et conscience, irréparable et qu'il le disqualifie. Les parlementaires qui ont cautionné cette tricherie et ces mensonges se sont aussi disqualifiés. A tous les burundais honnêtes et sincères, unissons-nous pour sauver le Burundi qui ne cesse de sombrer dans un trou noir.

Montréal, 06 décembre 2010.

Ndereyimana Joseph